



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 21 AVRIL 2009

- Présents : M. Xavier MAGNIN, Président
- Mme Fabienne MONBARON, Vice-présidente
- M. Pierre-Alain GAUD, Secrétaire
- Mme Geneviève GUINAND MAITRE et MM. Antonio GAMBUZZA et Denis THORIMBERT, membres du Bureau
- Mmes Nicole BERTHOD-HUTIN, Katia CHATELANAT et Marianne GÄRTNER, Conseillères municipales
- MM. Joaquim BARBOSA (*dès 20h10*), Flavio BARROS, Olivier BROILLET, Cédric EPENYOY, Richard JEANMONOD, Philippe LÜSCHER, Jean-Claude MAILLARD (*dès 20h10*), M. Jean-Michel MEYLAN, Georges REZWIAKOFF, Pierre-Antoine RIEBEN et Philippe ROCHETIN, Conseillers municipaux,
- Conseil
administratif : M. Laurent SEYDOUX, Maire
- Mme Geneviève ARNOLD, Conseillère administrative
- M. Thierry DURAND, Conseiller administratif
- Excusés : Mme Isabelle WILLIMANN et Virginie ROUILLER MAUGUÉ
- M. Robert CHAL
- Assistent
à la séance : Mme Myriam MATHEY-DORET, Secrétaire général
- Mme Patricia MERAD, Assistante au Secrétariat général
- Verbaliste : Mme Martine SUPOR DUVERNAY
-

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2009
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions :
 - a) Famille jeunesse et activités sociales du 26 mars 2009
 - b) Aménagement du territoire du 30 mars 2009
 - c) Ad hoc parcelle piscine ZIPLO du 1er avril 2009
 - d) Finances et patrimoine financier du 6 avril 2009
 - e) Ad hoc PACA Plaine de l'Aire du 8 avril 2009
 - f) Constructions et équipements du 20 avril 2009
5. Propositions du Conseil administratif - Projets de délibération :
 - 5.1 D 52-2009 R : Crédit d'engagement destiné à financer les études des besoins communaux dans le cadre du groupe de travail définissant le potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logements sur le secteur des Cherpines

- 5.2 D 64-2009 R : Crédit d'engagement en vue de l'aménagement d'un parking public de 78 places sur la parcelle n° 15441, sise route du Vélodrome 32 à 42 et ch. de Champ Joly 2 à 8
 - 5.3 D 57-2009 P : Crédit d'engagement en vue de la réfection des sols de la Place de jeux de la Butte
 - 5.4 D 62-2009 P : Crédit d'engagement destiné à l'aménagement de la Butte pour les manifestations et les loisirs
 - 5.5 D 65-2009 P : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2008 et les moyens de les couvrir (fonctionnement 2008)
 - 5.6 D 66-2009 P : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008
 - 5.7 D 67-2009 P : Crédit d'engagement complémentaire destiné aux travaux d'aménagements de La julienne – Maison des arts et de la culture – route de Saint-Julien 116
 - 5.8 D 68-2009 P : Crédit d'engagement complémentaire destiné à la réalisation de locaux pour les activités parascolaires et à l'extension des locaux en sous-sol de l'école du Pré-du-Camp
 - 5.9 D 69-2009 P : Préavis au projet de modification des limites de zones N° 29711-529-517 « Les Cherpines » et « Les Charrotons », Confignon/Plan-les-Ouates
6. Propositions du Conseil municipal - Motions :
- 6.1 M 25-2009 R : Motion pour une prise en considération globale du périmètre Vélodrome/Petites-Fontaines
 - 6.2 M 27-2009 P : Motion La route de Saint-Julien : une vraie centralité à Plan-les-Ouates
7. Questions et divers
- Clôture de la séance
- Questions du public
-

M. Xavier Magnin, Président du Conseil municipal, souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée ainsi qu'au public, et ouvre la séance à 20h05, en saluant tout particulièrement la présence de M. Laurent Seydoux, Maire, de Mme Geneviève Arnold et de M. Thierry Durand, Conseillers administratifs.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, Il excuse l'absence de Mmes Willimann et Rouiller Maugué ainsi que celle de M. Chal, et annonce également que MM. Barbosa et Maillard rejoindront le Conseil avec un peu de retard.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2009

Au 2^{ème} paragraphe de la page 7, il faut lire : « ... se retrouverait au centre du quartier PAC La Chapelle/Les Sciers... ».

Le 2^{ème} paragraphe de la page 9 est à compléter comme suit : « ... qui participeront à l'élaboration du cahier des charges ainsi qu'au jury... ».

Æ Ces précisions apportées, le procès-verbal de la séance du 24 mars 2009 est approuvé par 15 oui et 2 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le Président signale que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir sera de 30 jours à compter du premier jour d'affichage, soit le 29 avril 2009, et qu'il prendra fin le 29 mai 2009.

2.2. Sécurité routière

Le Bureau a décidé que les questions de sécurité routière seraient traitées par la commission Constructions et équipements, l'aménagement des routes pouvant être discuté en commission Aménagement du territoire comme dans d'autres commissions.

2.3. Amicale des anciens élus

Le Président rappelle l'existence de l'Amicale des anciens élus à qui seront transmis les noms des personnes ayant récemment démissionné de leur mandat de Conseiller municipal.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les membres du Conseil administratif font ensuite part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. LOCADOS

M. Seydoux se réfère à l'état d'avancement du processus d'analyse mené dans le cadre du LOCADOS. Il précise que les entretiens individuels sont achevés et qu'ils seront suivis par des entretiens groupés qui se dérouleront durant les mois de mai et juin.

3.2. Compagnie des sapeurs-pompiers

M. Durand annonce que la compagnie des sapeurs-pompiers s'est, au cours de ces deux dernières années étoffée de nouvelles recrues avec l'arrivée au sein du corps de MM. Gilles Chal et Olivier Perrenoud (juillet 2007), de M. Nicolas Blanc et Mme Irène Estruch (janvier 2008) et de MM. Jean-Matthias Tarrago et Ludovic Andreta (décembre 2008).

Ont quitté la compagnie Beat Schaefer (retraité après 25 ans de service), Olivier Vuichard (parti fin décembre 2007 pour raisons professionnelles), Michaël Zeiler (a emménagé dans le canton de Vaud), Angel Estruch (retraité après 25 ans de service), Gilles Keller (parti pour raisons professionnelles), Mme Melissa Adam (nouvel emploi dans le canton de Vaud) et M. Ludovic Andreta (nouvel emploi dans le canton de Vaud).

Ont été promus au grade de Caporal MM. Nicolas Delammare, Aldo Gabrielli, Michaël Panchaud et Dominique Tambasco.

Ayant réussi la sélection cantonale en 2008, les candidats suivants sont en phase II/III pour devenir instructeurs de la Fédération des sapeurs-pompiers : le Sergent-major Didier Roux ainsi que les Caporaux Nicolas Delammare et Michaël Panchaud.

3.3. Bilan énergétique des bâtiments communaux

M. Durand informe, que dans le cadre du processus lié au label « Cité de l'énergie », les consommations énergétiques de tous les bâtiments ont été enregistrées, ce qui permettra d'apposer des étiquettes pour classer ces bâtiments.

Les premières analyses montrent que Plan-les-Ouates ne dispose pas d'un parc immobilier irréprochable à ce niveau-là, le plus décevant étant le bilan de l'un des bâtiments les plus récents, celui de la Mairie.

3.4. Plan directeur des chemins piétonniers

M. Durand annonce que les travaux d'élaboration du plan directeur des chemins piétonniers ont commencé.

Une première phase de diagnostic est en cours dont les résultats sont attendus à la fin du mois de mai. Ceux-ci feront l'objet d'une présentation en commission Aménagement du territoire dans le courant du mois de juin ou du mois de septembre prochain.

3.5. Vignette pour vélo

M. Durand se réfère à la vignette pour vélo que les membres du Conseil ont reçue ce soir et rappelle qu'elle est à coller avant le 31 mai 2009.

3.6. Convention de collaboration avec les régies

M. Durand informe qu'après un processus plus long que prévu, des conventions ont été signées avec les deux régies en charge des immeubles locatifs de la commune en vue de préciser le mandat de gestion de celles-ci. Ceci a notamment permis de poser certaines exigences concernant les informations fournies par ces prestataires à la commune.

3.7. Analyses thermiques dans les bâtiments du P2

M. Durand indique que selon de récentes analyses thermiques, les bâtiments du P2 présenteraient des problèmes d'étanchéité au niveau des toitures.

3.8. Exposition de Sylvie **Wibaut à La julienne**

Mme Arnold annonce que le vernissage de l'exposition de Sylvie Wibaut aura lieu le 22 avril dès 18h00 à La julienne. Elle précise que cette artiste est une illustratrice qui a su capter le thème des contes au travers de ses tableaux.

Cette exposition a justement lieu en préambule au Festival de la Cour des contes qui ouvrira ses portes le 1^{er} mai prochain.

Elle ajoute que le programme culturel de la saison 2008-2009 a été remis aux membres du Conseil ainsi que le petit fascicule récapitulatif des événements culturels qui se dérouleront tant à l'Espace Vélodrome qu'à La julienne.

Elle attire tout particulièrement l'attention du Conseil sur le spectacle « Fanfares et rap » qui associera, le 23 avril prochain, la Musique municipale de Plan-les-Ouates à une fanfare de la Nouvelle-Orléans.

3.9. Centre aéré d'été

Revenant sur les inscriptions au centre aéré d'été qui se sont déroulées avant les vacances de Pâques, Mme Arnold informe qu'il reste encore quelques places pour le mois d'août, à réserver auprès du service des écoles et de la petite enfance de la commune.

3.10. Pacte de fraternité avec le village roumain de Sangeorgiu

Mme Arnold signale que le pacte de fraternité qui lie Plan-les-Ouates au village roumain de Sangeorgiu a été suspendu à l'un des murs de la salle du Conseil municipal.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (cf. annexes a à f).

a) Famille jeunesse et activités sociales du 26 mars 2009

Mme Chatelangat donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Aménagement du territoire du 30 mars 2009

M. Gambuzza donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Ad hoc parcelle piscine ZIPLO du 1er avril 2009

M. Thorimbert donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Finances et patrimoine financier du 6 avril 2009

M. Jeanmonod donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

- e) Ad hoc PACA Plaine de l'Aire du 8 avril 2009
Mme Monbaron donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- f) Constructions et équipements du 20 avril 2009
M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 5.1. Projet de délibération D 52-2009 R : Crédit d'engagement de Fr. 216'500.--, destiné à financer les études des besoins communaux dans le cadre du groupe de travail définissant le potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logements sur le secteur des Cherpines

En préambule, le Président rappelle que ce projet de délibération (annexe 1) avait, lors de la dernière séance, été renvoyé en commission ad hoc PACA Plaine de l'Aire et donne tout d'abord la parole à M. Seydoux pour quelques précisions.

Celui-ci relève notamment que cette zone présente un potentiel de développement intéressant et perçoit dans l'opportunité de recenser les projets qui pourraient voir le jour sur ce secteur, une réelle chance qui a déjà suscité un bel engouement.

M. Seydoux espère donc que le Conseil sera également enthousiasmé par rapport à cette démarche et à l'opportunité d'imaginer divers projets sur un secteur encore vierge.

S'exprimant au nom de son groupe politique, M. Gambuzza indique que les Verts acceptent « du bout des lèvres » ce projet de délibération en regrettant cependant de devoir travailler sur ce projet dans l'urgence, même s'ils savent que ce n'est pas du fait du Conseil administratif.

M. Lüscher ajoute que le concept proposé ne tient pas compte des besoins des communiens. Il pense en effet que l'on aurait pu imaginer des jardins communaux pour des personnes qui habitent en appartement, ce qui irait toutefois à l'encontre du gigantisme d'une patinoire ou d'autres infrastructures sportives envisagées, mais dont Plan-les-Ouates n'a pas vraiment besoin. Pour cette raison, il refusera ce projet de délibération qui lui déplaît sur le fond.

Rassuré par les explications fournies en commission ad hoc PACA Plaine de l'Aire, M. Gaud trouverait cependant utile que chaque groupe politique participe au groupe de travail proposé dans ce projet de délibération pour que tout le monde ait le même niveau d'information, soit au fait des discussions et puisse amener toutes les propositions envisageables. Il précise qu'il soutiendra ce projet.

S'étonnant de l'intervention de M. Lüscher, M. Seydoux rappelle que le groupe de travail qu'il est envisagé de mettre en place, a justement pour but de récolter toutes les idées qui pourraient émaner. Il l'invite donc à participer à ce groupe pour faire part des siennes, aucun projet particulier n'étant encore défini pour ce secteur de 540'000 m², situé entre Plan-les-Ouates et Confignon.

Il confirme que c'est un processus participatif où toutes les possibilités restent ouvertes. Il s'agira en effet de confronter toutes les idées à la réalité pour qu'un certain nombre d'éléments puissent être formalisés et leur faisabilité vérifiée.

La parole n'étant plus demandée sur ce projet de délibération, le Président le soumet au vote des membres du Conseil.

- Æ Le Conseil municipal, par 15 oui, 1 non et 2 abstentions, approuve le projet de délibération N° D 52-2009 R.

- 5.2. Projet de délibération D 64-2009 R : Crédit d'engagement en vue de l'aménagement d'un parking public de 78 places sur la parcelle n° 15441, sise route du Vélodrome 32 à 42 et chemin de Champ Joly 2 à 8

A l'instar du point précédent, le Président rappelle qu'il s'agit d'un projet (annexe 2) qui a pu être examiné en commission des finances.

M. Seydoux précise qu'un amendement est proposé ce soir concernant le montant de ce crédit, suite à une renégociation des honoraires d'architectes que les services de la commune ont pu faire baisser de Fr. 110'000.--.

M. Broillet réitère les réserves qu'il avait déjà émises lors du dernier Conseil ainsi qu'en commission concernant la disproportion des coûts d'installation de chantier tout comme celui de la rampe d'accès que devrait assumer la commune par rapport aux 78 places qu'elle aura dans ce parking. Des précisions devaient en outre être apportées quant au montant des taxes et autorisations.

Si techniquement, le projet semblait acceptable, la commission des finances devait toutefois analyser les propositions chiffrées de MM. Schlaepfer et Pillon.

M. Gaud confirme que toutes ces questions ont bien été rediscutées en commission des finances, les commissaires ayant été assurés que le maximum était entrepris par le service concerné pour aboutir au mieux dans les négociations en cours. Raison pour laquelle ladite commission a préavisé favorablement ce projet, accordant sa confiance aux chefs des services de la commune.

Les fruits de cette renégociation concernent uniquement les honoraires d'architecte, relève M. Seydoux. Quant à la rampe d'accès, une clé de financement de 60 % (Schlaepfer & Pillon)/40 % (commune) a finalement été convenue, la commune ayant de toute façon besoin de cet accès malgré le peu de places qu'elle y aura.

M. Rieben reformule l'intervention qu'il avait déjà faite lors de la précédente séance en réaffirmant qu'un coût de revient de Fr. 50'000.--/place correspond habituellement à un prix de vente comprenant une quote-part du terrain, des frais financiers ainsi qu'une marge bénéficiaire. Le prix par place de parking lui semble donc trop élevé de 30 à 40 %, ce qui l'amènera à refuser ce projet.

En réponse à l'interrogation de M. Lüscher, M. Seydoux explique que le déménagement du parking, actuellement situé entre les deux écoles, permettrait de modifier l'affectation de ce terrain et ainsi de finaliser l'aménagement du mail dans le cadre de l'image directrice définissant le concept global jusqu'à la route de St-Julien et la route de Base.

Mme Arnold ajoute qu'il n'y aurait plus la coupure du chemin du Clos sur ce tronçon.

Au vu des divergences que semble générer ce projet, M. Rochetin se demande s'il ne serait pas opportun de renvoyer celui-ci en commission Constructions et équipements afin de balayer tout doute sur les questions financières qui subsistent.

Malgré tout, M. Broillet n'entend pas remettre en cause la totalité du projet, même si, d'après lui, des efforts pourraient encore être faits au niveau de certains coûts pour lesquels les services compétents doivent poursuivre les négociations.

Rassuré par les propos de son préopinant, M. Rochetin retire sa proposition de renvoi en commission.

M. Seydoux confirme que le responsable du service technique communal a précisé que les éléments de ce projet n'ont pas encore tous été négociés, mais qu'il s'y emploie, tout en relevant que la commune n'est en l'occurrence pas le maître d'œuvre. Elle est donc tenue de respecter les délais de construction en saisissant les opportunités qui se présentent dans le cadre du chantier auquel elle s'associe.

Revenant sur les affirmations de M. Rieben, M. Gambuzza pense qu'en cas d'acceptation de ce projet de délibération, il serait utile de mandater un spécialiste pour savoir si le prix demandé est correct ou non. Il relève au passage que par cette opération, la commune profite de quasiment doubler le nombre de places de stationnement. Il ne s'y opposera cependant pas, ce nouveau parking étant dévolu à l'Espace Vélodrome et donc à la culture.

Une fois de plus, le Conseil est contraint de se prononcer rapidement, observe M. Rieben, l'argument invoqué étant le risque de laisser passer une telle occasion et de devoir ensuite construire les mêmes infrastructures à un prix beaucoup plus élevé.

Las de toujours devoir « avaler de telles couleuvres », il proposerait, dans l'idée de promouvoir la mobilité douce, de supprimer les 43 places actuelles sans les remplacer forcément et prônerait pour le refus pur et simple de ce projet.

S'exprimant au nom du groupe socialiste, Mme Guinand Maitre acceptera ce projet compte tenu des besoins en places de stationnement, même si elle comprend et apprécie la proposition de M. Rieben. Elle souhaiterait en outre que les négociations se poursuivent par rapport aux coûts énoncés.

Au terme de ces échanges, le Président met donc aux voix l'amendement présenté par le Conseil administratif consistant à ramener le montant de crédit d'engagement de Fr. 4'050'000.-- à Fr. 3'940'000.--.

Æ Le Conseil municipal accepte par 15 oui, 2 non et 2 abstentions cet amendement.

Æ Soumis au vote du Conseil, le projet de délibération D 64-2009 A ainsi amendé est également accepté par 15 oui, 2 non et 2 abstentions.

5.3. Projet de délibération D 57-2009 P : Crédit d'engagement de Fr. 216'500.-- en vue de la réfection des sols de la Place de jeux de la Butte

Le Président demande à M. Gaud de donner lecture du projet de délibération D 57-2009 P (annexe 3) et cède ensuite la parole à M. Seydoux pour quelques compléments.

Celui-ci rappelle que cette place de jeux rencontre un réel succès et qu'il s'agit aujourd'hui de la mettre en conformité avec les dispositions et normes légales en vigueur. Le Conseil administratif entend également saisir cette opportunité pour améliorer l'environnement de cette place par le renouvellement des poubelles et l'ajout de bancs notamment.

L'entrée en matière étant acceptée à l'unanimité des membres présents, la discussion est ouverte.

Le Président précise que le Bureau a préconisé un renvoi de ce projet en commission Constructions et équipements.

M. Gambuzza propose un amendement consistant à englober dans ce projet la surface sur laquelle le chalet à Nico est installé, en raison de l'état de détérioration des dalles.

Mme Monbaron serait favorable à un renvoi en commission pour un examen détaillé de ce projet ainsi que de l'amendement proposé par son préopinant.

Elle souhaiterait en outre que la commission se penche sur l'intérêt de réinstaller le voile d'ombrage qui subit régulièrement des déprédations et envisage d'autres possibilités de couvert.

Æ Mis aux voix le renvoi du projet de délibération D 57-2009 P en commission Constructions et équipements est accepté à l'unanimité des membres présents.

5.4. Projet de délibération D 62-2009 P : Crédit d'engagement de Fr. 368'000.-- destiné à l'aménagement de la Butte pour les manifestations et les loisirs

Après avoir sollicité M. Gaud pour la lecture de ce projet (annexe 4) le Président donne la parole à M. Seydoux.

Celui-ci relève que l'emplacement de la Butte a été considéré lors de cette dernière législature comme un lieu de fête, ce que souhaite réaffirmer le Conseil administratif. Pour ce faire, quelques aménagements sont à prévoir notamment au niveau du drainage du terrain. La création d'un cheminement s'avère également nécessaire pour permettre d'amener du matériel au sommet de la Butte tout en préservant l'aspect de celle-ci.

L'idée consiste également à prolonger l'espace loisirs qui a vu le jour l'an dernier avec la mise en place d'un terrain de Beach-foot-volley grâce à l'ajout d'autres surfaces de jeux (pétanque, parcours de Disc-Golf...), en y prévoyant également des espaces de détente.

M. Seydoux se dit donc tout à fait favorable à un renvoi en commission pour approfondir la réflexion.

L'entrée en matière ayant été acceptée à l'unanimité des membres présents, le Président ouvre la discussion.

Mme Monbaron proposerait également un renvoi en commission en espérant que les propositions qu'envisageait de présenter le groupe libéral par voie de motion seront examinées en commission pour éviter le saucissonnage du projet en se penchant sur l'aménagement de la totalité de ce site.

Elle souligne en outre que certaines habitations sont assez proches de cet espace et craint que le couvert éclairé prévu pour abriter une centaine de personnes ne génère parfois des nuisances nocturnes. Problématique que la commission devrait également prendre en compte.

Considérant également opportun d'étudier ce projet en commission, M. Gaud confirme que le groupe libéral souhaitait déposer une motion afin que le secteur de la Butte soit étudié dans sa globalité, du chalet à Nico jusqu'aux crèches pour y prévoir notamment un parc paysagé pouvant accueillir d'importantes manifestations.

Ces aménagements n'ayant pas de caractère d'urgence particulier, ils devraient donc pouvoir être étudiés minutieusement en commission afin que toutes les possibilités offertes par cet endroit soient explorées.

M. Rochetin ajoute que le groupe PDC se réjouit également de renvoyer ce projet en commission ce qui permettra de voir enfin traitée la motion qu'il avait déposée voilà plusieurs années concernant l'aménagement d'un espace pour pique-niqueurs.

Æ Mis aux voix, le renvoi de ce projet D 62-2009 P est accepté à l'unanimité des membres présents.

5.5. **Projet de délibération D 65-2009 P : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2008 et les moyens de les couvrir (fonctionnement 2008)**

Le projet de délibération D-65-2009 P (annexe 5) est lu par M. Gaud, et l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Après avoir indiqué que le Bureau préconisait un renvoi de ce projet de délibération en commission des finances, le Président ouvre la discussion.

M. Durand rappelle qu'il s'agit de rubriques budgétaires dont les dépenses effectives ont été supérieures à celles votées par le Conseil. Il invite les personnes intéressées à prendre connaissance des raisons de ces dépassements en consultant le fascicule qui leur a été remis avec la convocation et qui sera examiné en commission des finances.

Æ Soumis au vote du Conseil municipal, le renvoi du projet de délibération D 65-2009 P en commission Finances, est accepté à l'unanimité des membres présents.

5.6. **Projet de délibération D 66-2009 P : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008**

Lu par M. Gaud, ce projet de délibération (annexe 6) fait l'objet d'un vote d'entrée en matière acceptée à l'unanimité des membres présents.

Comme pour le point précédent, le Bureau a également préconisé un renvoi de ce projet en commission des finances.

M. Durand relève que la situation financière de Plan-les-Ouates est excellente, ce dont il se réjouit. Il salue à cet égard le fonctionnement de l'administration ainsi que la capacité de la commune à réagir et à investir.

Il convient toutefois qu'il est assez impressionnant d'avoir à présenter des comptes aussi florissants qui facilitent grandement sa tâche de ministre des finances.

Æ Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération D 66-2009 P en commission des finances est accepté à l'unanimité des membres présents.

5.7. Projet de délibération D 67-2009 P : Crédit d'engagement complémentaire de Fr. 229'877.17 destiné aux travaux d'aménagements de La julienne – Maison des arts et de la culture – route de Saint-Julien 116

Le Président demande à M. Gaud de donner lecture du projet de délibération D-67-2009 P (annexe 7) et cède ensuite la parole à Mme Arnold pour quelques explications complémentaires.

Celle-ci indique qu'il s'agit en fait de clore les comptes relatifs à La julienne. Après avoir procédé à un rapide historique sur l'acquisition et de la transformation de la maison Roiron pour en faire une Maison des arts et de la culture, Mme Arnold revient également sur les différents crédits votés à cette fin (cf. considérants de l'annexe 7).

Elle observe qu'en plus d'une année et demie de fonctionnement, La julienne montre un bilan très positif et remplit parfaitement les objectifs poursuivis. Les délais ont été tenus, tant au niveau de la construction que de l'ouverture. Les coûts ont été maîtrisés, et la politique de fonctionnement établie est aujourd'hui bien suivie.

L'idée est donc de clôturer les comptes par un crédit correspondant aux travaux supplémentaires réalisés avec l'accord de la commission sports, culture et loisirs.

Après avoir fait voter l'entrée en matière, qui a été acceptée à l'unanimité des membres présents, le Président précise que le Bureau a préconisé un renvoi de ce projet en commission. Il ouvre ensuite la discussion.

Pour sa part, M. Thorimbert souhaiterait également un renvoi en commission des finances, car ce projet n'a pas été assorti des comptes détaillés, ce qui donne l'impression que le dépassement n'est occasionné que par l'installation du chauffage au bois. Il lui semblerait intéressant de disposer d'un détail des coûts afin de voir où certains montants ont pu être économisés et où d'autres ont été dépassés.

Il souhaiterait en outre prendre connaissance du bilan énergétique et financier de ce chauffage au bois.

Mme Arnold souligne que les coûts liés à l'installation du chauffage au bois (Fr. 200'000.--) sont à distinguer de ceux concernant les travaux supplémentaires de Fr. 240'000.-- destinés à des aménagements intérieurs.

S'associant à la demande de M. Thorimbert, M. Broillet trouverait également intéressant de pouvoir analyser les dépenses à l'aune d'explications complémentaires.

Relevant la pertinence de cette réaction, Mme Arnold confirme qu'il est également important pour le Conseil administratif d'apporter l'éclairage nécessaire sur ces coûts, éléments qui pourront être amenés en commission.

M. Gaud rassure le Conseil sur le fait que l'examen de dépassements lors de la clôture des comptes a toujours été un exercice auquel s'est livrée la commission des finances. Il en sera donc de même cette fois-ci.

Æ Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération D 67-2009 P en commission des finances est accepté à l'unanimité des membres présents.

5.8. Projet de délibération D 68-2009 P : Crédit d'engagement complémentaire de Fr. 3'486.80 destiné à la réalisation de locaux pour les activités parascolaires et à l'extension des locaux en sous-sol de l'école du Pré-du-Camp

Après avoir demandé à M. Gaud de lire le projet D 68-2009 P (annexe 8), le Président donne à nouveau la parole à Mme Arnold pour un complément d'information.

Celle-ci indique notamment que le crédit de Fr. 3'750'000.-- a permis de financer la quasi totalité des études et travaux nécessaires à la réalisation de locaux, dans les sous-sols de l'école du Pré-du-Camp, destinés aux activités parascolaires.

Un léger dépassement de Fr. 3'486.80 a toutefois été enregistré qu'il est proposé de couvrir via le projet de délibération présenté ce soir.

L'entrée en matière sur ce projet étant acceptée à l'unanimité des membres présents, le Président précise que le Bureau a préconisé un vote de crédit sur le siège.

Au vu du faible montant que représente ce dépassement par rapport à l'enveloppe globale, M. Rochetin espère que les membres du Conseil accepteront en effet de se prononcer sur le siège afin d'éviter de dépenser davantage d'argent en jetons de présence au bénéfice des commissaires à qui pourrait être renvoyé ce projet.

Concernant l'extension en sous-sol pour le rangement du matériel de gymnastique et d'autres sociétés sportives, Mme Chatelanat a été avisée que les demandes n'avaient pas toutes été satisfaites. Elle s'abstiendra donc au moment du vote relatif à ce dépassement, par principe.

La parole n'étant plus demandée sur ce point, le Président soumet au vote le projet de délibération en question.

Æ Le Conseil municipal accepte, par 18 oui et 1 abstention le projet de délibération D 68-2009 P.

5.9. Projet de délibération D 69-2009 P : Préavis au projet de modification des limites de zones N° 29711-529-517 « Les Cherpines » et « Les Charrotons », Confignon/Plan-les-Ouates

Après avoir prié M. Gaud de donner lecture du projet de délibération D-69-2009 P (annexe 9) le Président cède la parole à M. Seydoux pour quelques précisions.

Celui-ci observe que ce projet de modification de limites de zones n'est pas une surprise puisque que le Conseil administratif a également été associé à la procédure de déclassement dont les documents y relatifs ont d'ores et déjà été transmis à la commission ad hoc PACA Plaine de l'Aire.

Il rappelle qu'il s'agit d'une démarche formelle visant à déclasser les terrains de ce secteur situé pour la plus grande partie sur Plan-les-Ouates ainsi que sur le territoire de Confignon. Il propose donc au Conseil un renvoi de ce projet en commission ad hoc afin que la discussion puisse avoir lieu entre élus des deux communes concernées.

L'entrée en matière ayant été acceptée à l'unanimité des membres présents, le Président précise que le Bureau a également préconisé un renvoi de ce projet en commission ad hoc PACA Plaine de l'Aire.

Pour M. Rieben, la commune n'a aucun intérêt à déclasser ces parcelles. Considérant que cette procédure est imposée par le canton afin que certains Conseillers d'Etat puissent être réélus confortablement, il préavisera défavorablement ce projet.

Aucune autre intervention n'étant enregistrée, le Président invite les membres du Conseil à se prononcer sur un renvoi de cet objet commission.

Æ Le Conseil municipal accepte par 18 oui et 1 non le renvoi du projet de délibération D 69-2009 P en commission ad hoc PACA Plaine de l'Aire.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6.1. Motion M 25-2009 R : Motion pour une prise en considération globale du périmètre Vélodrome/Petites-Fontaines

Le Président se réfère au projet de motion « Pour une prise en considération globale du périmètre Vélodrome/Petites Fontaines » (annexe 10), et rappelle que lors du dernier Conseil municipal, il a été renvoyé en commission Constructions et équipements.

Celle-ci n'ayant pas eu le temps de traiter pleinement de cette motion, il propose d'ajourner le point y relatif et de le porter à l'ordre du jour d'une prochaine séance plénière.

En qualité de Président de ladite commission, M. Broillet confirme qu'une première présentation de cette motion a été faite tout récemment à l'intention des commissaires qui n'ont pas souhaité aller trop loin dans l'examen de ce texte en l'absence des motionnaires.

Compte tenu des explications fournies par le service technique, il est en outre apparu opportun de surseoir aux travaux de la commission sur cette motion dont les attentes semblent quelque peu prématurées par rapport aux différents projets en cours. Cette motion sera donc reprise en temps utile.

Comprenant les arguments exposés, M. Gambuzza se déclare satisfait du procédé suivi par la commission.

Le Président confirme donc l'ajournement de cette motion qui sera portée à l'ordre du jour du Conseil dès que la commission Constructions et équipements l'aura traitée.

6.2. Motion M 27-2009 P : Motion La route de Saint-Julien : une vraie centralité à Plan-les-Ouates

Le Président demande à Mme Guinand Maitre, de donner lecture du projet de motion « La route de Saint-Julien : une vraie centralité à Plan-les-Ouates » (annexe 11).

Le Conseil municipal ayant accepté, à l'unanimité des membres présents, d'entrer en matière sur ce projet, Mme Guinand Maitre est invitée à poursuivre avec la lecture de l'exposé des motifs.

Le Président précise que le Bureau a préconisé un renvoi de ce projet de motion en commission Aménagement du territoire, et ouvre ensuite la discussion.

A part la limitation de la vitesse à 20 ou 30 Km/heure, M. Broillet considère l'idée intéressante. Il rappelle que des projets de tram avaient été élaborés lorsque M. Philippe Joye était encore Conseiller d'Etat et pense que ce serait le bon moment de les ressortir et voir comment les adapter aux différents projets d'urbanisation de la région.

Si elle a apprécié certains éléments de ce projet de motion, Mme Berthod-Hutin pense qu'il est également primordial de se soucier des utilisateurs qui empruntent cette route quotidiennement. Aussi, imagine-t-elle que l'avis quelque peu rêveur, voire utopique, d'élus ne sera pas forcément partagé par les communiers.

Cependant, cette motion a le mérite de rouvrir le débat sur la route de Saint-Julien, raison pour laquelle Mme Berthod-Hutin acceptera son renvoi en commission.

M. Barbosa observe qu'il lui est difficile de rouler à plus de 20 km/h de moyenne sur la route de Saint-Julien. Heureux les usagers qui n'ont pas besoin de leur voiture pour travailler, ce qui n'est malheureusement pas son cas, s'exclame-t-il. Il trouve les buts visés par ce projet tout à fait louables, mais au vu des problèmes de circulation rencontrés sur cet axe, il considère que celui-ci s'apparente déjà à une route de village...

Limitier officiellement la vitesse, consisterait à faire fi de tous les usagers contraints de prendre leur véhicule pour travailler et astreints à des horaires stricts. M. Barbosa demandera donc également un renvoi de ce projet en commission.

Pourquoi s'interdire la rêverie et l'utopie, s'interroge M. Gaud qui se réjouit pour sa part de renvoyer ce projet de motion en commission. Il saisit l'opportunité de témoigner du déplacement que les membres de la commission Aménagement du territoire ont effectué à Köniz et Wabern sur proposition de leur Présidente, Mme Guinand Maitre.

A cette occasion, des ingénieurs ont pu leur démontrer le bien-fondé de l'abaissement de la vitesse de circulation qui a finalement responsabilisé tant les automobilistes que les piétons. Etonnamment, cette mesure avait surtout augmenté le flux des véhicules qui traversent ces deux communes.

Il pense donc que le Conseil aurait tort de se priver de réfléchir à toute solution aussi utopique qu'elle puisse paraître.

Pour avoir également participé à ce déplacement, Mme Monbaron a trouvé très surprenant de constater que sur une voie comparable à la route de Saint-Julien, les piétons pouvaient traverser sans problème et à tout moment. Le tram y circule également en fluidifiant le trafic.

Elle se dit donc intéressée à étudier ce projet en commission, en rappelant toutefois que la trajectoire du tram n'est pas encore déterminée et que les élus n'auront peut-être pas grand-chose à dire à ce sujet.

M. Lüscher souhaite également un renvoi en commission. Il se dit surpris par la réaction de certains de ses préopinants et le scepticisme dont quelques-uns ont fait preuve face à ce projet.

M. Rieben pense qu'une telle démarche pourrait sans doute permettre de supprimer le feu qui pose problème au milieu du village et ainsi rendre la circulation beaucoup plus harmonieuse à Plan-les-Ouates.

M. Gambuzza plaidera également en faveur d'un renvoi en commission et se réjouit de participer aux travaux.

L'Action Villageoise préconise également le renvoi en commission Aménagement du territoire, annonce M. Thorimbert qui relève en outre que cette motion pose toute une série de questions et contient un certain nombre d'affirmations dont il souhaiterait mesurer la portée. Il pense qu'une réflexion doit également être menée autour de l'habitat le long de cette route et des bâtiments que l'on entend construire sur le tronçon concernant Plan-les-Ouates.

Revenant sur les visites effectuées à Köniz et Wabern, Mme Guinand Maitre fait part des aspects très positifs du concept mis en œuvre dans ces communes et notamment dans le cadre du réaménagement de la Seftigenstrasse à Wabern.

La question du tram sur la route de Saint-Julien doit être posée et Mme Guinand Maitre rappelle à cet effet que les trois bureaux qui ont élaboré des propositions au niveau du PACA Plaine de l'Aire ont tous imaginé le tram sur la route de Saint-Julien, ce qui n'était pourtant pas une option initiale du canton.

Ne voulant pas anticiper sur les débats qui auront lieu en commission, le Président propose de limiter les interventions et invite les membres du Conseil à se prononcer sur le renvoi de ce projet de motion en commission Aménagement du territoire.

- Æ Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le renvoi du projet de motion « La route de Saint-Julien : une vraie centralité à Plan-les-Ouates » en commission Aménagement du territoire.

7. QUESTIONS ET DIVERS

7.1. Compostage

En réponse à l'interrogation de M. Jeanmonod, M. Durand confirme l'utilité du compostage pour la transformation des déchets organiques produits par les ménages, évitant ainsi leur élimination par incinération.

Avisé par M. Jeanmonod du fait que La Julienne ne trie pas ses déchets, M. Durand s'emparera de cette question et se renseignera pour savoir s'il y a moyen, à terme, de fabriquer du biogaz avec le compost obtenu de ces déchets.

7.2. Signalétique

M. Rochetin souhaiterait savoir si le panneau accroché au Vauban situé sur le chemin de la Mère-Voie, qui signale l'Espace Vélodrome et la saison culturelle, est une installation définitive.

Mme Arnold rappelle que ces panneaux avaient été installés pour pallier la signalétique lacunaire aux alentours de l'Espace Vélodrome, mais assure que ceux-ci pourront prochainement être remplacés par une signalétique plus adéquate attendue depuis longtemps au niveau de l'aménagement et des constructions.

7.3. Entretien des arbres

M. Lüscher souhaiterait savoir si le service communal de l'environnement est en charge de l'entretien des arbres sis sur le territoire communal, car il a pu constater que certains d'entre eux étaient littéralement encerclés de lierre, végétal qui finirait par étouffer les arbres.

Soulignant que cette question fait débat depuis longtemps, M. Durand prend note de cette remarque et apportera davantage d'informations à ce sujet lors d'une prochaine séance.

7.4. Programme culturel et autres documents publiés par la commune

Toujours animé d'un souci écologique, M. Rieben demande s'il est nécessaire d'adresser aux Conseillers municipaux les publications communales, comme le programme culturel, en plusieurs exemplaires. Il préférerait que ces informations transitent par voie électronique ce qui permettrait d'économiser beaucoup de papier.

Mme Arnold assure que les envois électroniques ont été développés, mais relève que de nombreux Conseillers municipaux ont demandé à l'administration communale de recevoir les documents sous forme papier, raison pour laquelle cette demande a été généralisée à l'ensemble des membres du Conseil, par souci de simplification et afin que ceux-ci soient informés de tout ce que publie la Mairie.

Reprenant l'exemple du guide de la saison culturelle, M. Rieben dit en avoir eu dans sa boîte aux lettres privée, à son bureau, dans différents lieux de la commune... Il se demande si le service culturel a un tel besoin de « se faire mousser » pour produire une quantité si invraisemblable d'exemplaires qu'il est ensuite nécessaire de répandre à tout va pour épuiser les stocks.

Mme Arnold indique pourtant que les distributions notamment « tous-ménages » ont justement été réduites pour privilégier les panneaux et envois électroniques.

7.5. Bilan relatif au chauffage au bois de La Julienne

Mme Arnold prend bonne note de la demande de Mme Berthod-Hutin concernant la mise à disposition d'un bilan relatif à l'utilisation du chauffage au bois installé à La Julienne.

7.6. Voirie à vélo

Se référant à un récent article¹ paru dans la Tribune de Genève relatant que les employés de la voirie de Puplinge utilisent désormais le vélo pour leurs divers déplacements durant leur travail, M. Rochetin souhaiterait savoir si cela pourrait être envisagé à Plan-les-Ouates.

Si la taille de la commune permettrait effectivement de tenter l'expérience, M. Seydoux souligne toutefois que les employés sont très souvent amenés à transporter du matériel ou à évacuer des objets et déchets nécessitant un véhicule, le nettoyage des routes et l'arrosage étant de surcroît réalisés à l'aide de machines et véhicules divers.

Cette possibilité sera cependant étudiée à la demande de M. Rochetin.

7.7. Bilan énergétique des immeubles communaux

M. Gaud se dit scandalisé de constater que le bâtiment de la Mairie présente un bilan énergétique si déplorable par rapport à la récence de cette construction.

Il en vient même à se demander s'il ne serait pas envisageable de recontacter les mandataires concernés pour obtenir quelques explications à ce sujet.

7.8. Affichage des décisions prises par le Conseil municipal

M. Gaud réitère la demande du Bureau qui souhaitait que les décisions prises en Conseil municipal soient affichées en entier, y compris avec les considérants.

¹ <http://archives.tdg.ch/TG/TG/-/article-2009-04-1055/90-des-deplacements-du-service-communal-seront-effectues-sans-moteur>

7.9. Aménagements à la route du Vélodrome

M. Gambuzza constate que les marquages effectués depuis près d'un mois sur la route du Vélodrome sont très appréciés.

Il relève néanmoins que les places de parking en épis sont suffisamment longues pour que les voitures qui s'y garent ne gênent absolument pas la circulation. Elles ne remplissent donc pas complètement leur rôle de modération de trafic.

Il relève que des solutions existent pour pallier cette problématique comme l'ajout d'une butée pour éloigner les voitures du trottoir ou la pose de bacs à fleurs à la hauteur des places de stationnement pour cycles.

7.10. Programme culturel

Revenant sur le programme de la saison culturelle de Plan-les-Ouates, Mme Guinand Maitre le trouve très réussi. De son point de vue, il s'agit non seulement d'un bel objet, mais d'un recueil d'informations utiles et intéressantes, où chaque spectacle y est très bien présenté.

Elle saisit donc cette opportunité pour féliciter tous ceux qui y ont œuvré.

7.11. Motion « Pour un chemin des Verjus piétons durant le week-end, renforçant la notion de zone de loisirs »

M. Rochetin signale que la motion « Pour un chemin des Verjus piétons durant le week-end, renforçant la notion de zone de loisirs », déposée à la fois au niveau du Conseil municipal de Plan-les-Ouates et du Conseil municipal d'Onex, a également été acceptée par ce dernier.

7.12. Chemin des Brulaz

Mme Monbaron informe que le panneau signalant « La Gardienne des songes » sur le chemin des Brulaz a été arraché.

Elle relève que de plus en plus de foyers voient le jour dans les environs et trouverait effectivement utile de reprendre rapidement la motion PDC relative à l'installation d'emplacements pour pique-niqueurs.

Il lui semblerait également opportun de ressortir l'inventaire relatif aux déprédations recensées sur l'ensemble du territoire communal il y a quelques années par la commission Sécurité afin que celle-ci refasse un point de situation à ce sujet.

7.13. Champ près du terrain rouge (Pré-du-Camp)

Mme Monbaron indique qu'une suite a été donnée à la requête de Mme Ineichen concernant le champ situé près du terrain rouge (Pré-du-Camp). Elle précise que ce lieu a effectivement été aménagé (talus, arbustes, cheminement...) et souhaiterait qu'un petit bilan soit effectué après un an, afin d'obtenir un retour sur l'utilisation de cet espace.

7.14. Magazine Ouverture

Mme Monbaron souhaiterait qu'une relecture plus attentive soit effectuée afin d'éviter les fautes d'orthographe qu'elle a relevées dans le magazine Ouverture.

Se référant ensuite à l'article relatif au WiFi que l'on trouve dans le dernier numéro de ce magazine, Mme Monbaron espère que les deux seules bornes WiFi mentionnées se multiplieront rapidement, en vue d'une meilleure couverture de la commune par cette technologie.

7.15. Journée de la propreté

En réponse à une récente question de Mme Monbaron, M. Durand annonce que la traditionnelle journée de la propreté sera désormais regroupée avec les diverses actions liées à l'environnement, sous l'appellation « Mois de la propreté ».

7.16. **Panneaux solaires sur le bâtiment de la voirie**

M. Durand informe que les panneaux solaires installés sur la toiture du bâtiment de la voirie seront mis en service d'un jour à l'autre. Des démarches ont été entreprises pour obtenir le niveau de la production en temps réel afin de le publier sur Internet.

7.17. Naissance

M. Seydoux annonce que depuis le 27 mars 2009, Mme Sophie Guadagnini, responsable du service de l'action sociale, est la maman d'un petit garçon prénommé Basile.

7.18. Marché de Plan-les-Ouates

Mme Arnold invite les membres du Conseil à aller prendre leur petit déjeuner le jeudi 23 avril entre 08h00 et 19h30 sur la place des Aviateurs, action organisée dans le cadre de la promotion du marché.

7.19. Bancs publics

Mme Arnold informe que plusieurs bancs ont récemment été installés dans différents lieux de la commune. D'autres le seront encore pour permettre à la population de profiter des divers espaces publics.

En réponse à Mme Monbaron, elle ajoute qu'il est également prévu d'en installer entre Arare et la Gardienne des songes.

7.20. Bilan des commissions

M. Magnin annonce que le Bureau organisera prochainement une séance réunissant les Présidents de toutes les commissions municipales afin de dresser un bilan de législature.

Pour clore la partie officielle de cette séance à 22h20, le Président donne lecture d'une citation de Johann Wolfgang von Goethe : « *Les idées audacieuses sont comme les pièces que l'on déplace sur un échiquier : on risque de les perdre, mais elles peuvent aussi être l'amorce d'une stratégie gagnante* ».

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces interventions sont consignées dans l'annexe 12 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire
Pierre-Alain GAUD

Le Président
Xavier MAGNIN

Liste des annexes ci-jointe

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Famille jeunesse et activités sociales du 26 mars 2009
- b) Aménagement du territoire du 30 mars 2009
- c) Ad hoc parcelle piscine ZIPLO du 1er avril 2009
- d) Finances et patrimoine financier du 6 avril 2009
- e) Ad hoc PACA Plaine de l'Aire du 8 avril 2009
- f) Constructions et équipements du 20 avril 2009

DÉLIBÉRATIONS - PROPOSITIONS - RÉOLUTIONS - MOTIONS - QUESTIONS - PÉTITIONS :

Annexe 1)

D 52-2009 R : Crédit d'engagement destiné à financer les études des besoins communaux dans le cadre du groupe de travail définissant le potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logements sur le secteur des Cherpines

Annexe 2)

D 64-2009 R : Crédit d'engagement en vue de l'aménagement d'un parking public de 78 places sur la parcelle n° 15441, sise route du Vélodrome 32 à 42 et ch. de Champ Joly 2 à 8

Annexe 3)

D 57-2009 P : Crédit d'engagement en vue de la réfection des sols de la Place de jeux de la Butte

Annexe 4)

D 62-2009 P : Crédit d'engagement destiné à l'aménagement de la Butte pour les manifestations et les loisirs

Annexe 5)

D 65-2009 P : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2008 et les moyens de les couvrir (fonctionnement 2008)

Annexe 6)

D 66-2009 P : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008

Annexe 7)

D 67-2009 P : Crédit d'engagement complémentaire destiné aux travaux d'aménagements de La julienne – Maison des arts et de la culture – route de Saint-Julien 116

Annexe 8)

D 68-2009 P : Crédit d'engagement complémentaire destiné à la réalisation de locaux pour les activités parascolaires et à l'extension des locaux en sous-sol de l'école du Pré-du-Camp

Annexe 9)

D 69-2009 P : Préavis au projet de modification des limites de zones N° 29711-529-517 « Les Cherpines » et « Les Charrotons », Confignon/Plan-les-Ouates

Annexe 10)

M 25-2009 R : Motion pour une prise en considération globale du périmètre Vélodrome/Petites-Fontaines

Annexe 11)

M 27-2009 P : Motion La route de Saint-Julien : une vraie centralité à Plan-les-Ouates

Annexe 12)

Interventions du public

**RAPPORT DE COMMISSION :
FAMILLE, JEUNESSE ET ACTIVITES SOCIALES**

Date de la séance de la commission : jeudi 26 mars 2009.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Dispositif jeunesse

La commission se positionne afin que la priorité soit donnée à l'engagement ad interim d'un-e responsable du Service de l'action sociale et de la jeunesse dans le but de pouvoir poursuivre le développement du dispositif jeunesse.

Par ailleurs, le souhait est exprimé d'auditionner l'OFPC et Interface entreprise avant d'aborder le plan d'actions.

Le Rapporteur : Katia Chatelanat, le 27 mars 2009

<p><i>RAPPORT DE COMMISSION : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</i></p>

Date de la séance de commission: Lundi 30 mars 2009 à 20h00

Lieu: Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

PAC La Chapelle/ Les Sciers, périmètre de Plan-les-Ouates

La commission demande au CA de poursuivre l'exploration des images directrices proposées par les bureaux URBAPLAN et Group8. La suite des travaux est prévue fin mai, avec une présentation de chaque participant, qui tiendra compte des remarques faites par les commissaires.

Le rapporteur, Gambuzza Antonio
Plan-les-Ouates, le 31 mars 2009.

Rapport commission
Ad hoc Parcelle « Piscine » ZIPLO

Date de la séance : 1^{er} avril 2009
Séance N° : 7
Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Projet « Piscine » : état d'avancement du dossier

MM. Thierry Durand, conseiller administratif, et Philippe Rochetin, président de la commission, font état de leurs contacts avec le service cantonal de la Promotion économique, la Fondation pour les Terrains Industriels de Genève et des constructeurs.

Le projet « Piscine » suscite un vif intérêt de la part des personnes contactées pour être partenaires. Aucun engagement n'a été pris, car nous sommes dans la phase exploratoire.

Les contacts se poursuivront ces prochaines semaines afin d'alimenter la réflexion de la Commune de Plan-les-Ouates et permettre à ses autorités de se déterminer en temps voulu.

Des propositions concrètes devraient être faites d'ici l'été 2009.

Le rapporteur : Denis Thorimbert
10 avril 2009

RAPPORT DE LA COMMISSION DES
FINANCES ET DU PATRIMOINE FINANCIER

Dates de la séance de commission : 6 avril 2009
Lieu : Mairie - salle des commissions

Au cours de la séance la commission des finances et du patrimoine financier a traité les projets de délibération suivants :

La demande de crédit d'engagement numéro D52-2009P destiné à financer un groupe de travail pour des études de besoins communaux dans le secteur des Cherpine pour un montant de CHF.250'000.-

La demande de crédit d'engagement numéro D64-2009P relatif à l'acquisition d'une partie en sous-sol dans l'immeuble sis route du Vélodrome 32 à 42 et Champ-Joly 2 à 8 afin d'y aménager 78 places de parking public pour un montant amendé à CHF.3'940'000.-

La Commission des finances et du patrimoine financier décide, par 6 pour et 2 abstentions, de proposer au Conseil municipal d'accepter la demande de délibération D52-2009P et à l'unanimité la demande de délibération D64-2009P

Le rapporteur : Richard Jeanmonod
Le 13 avril 2009

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC PACA - PLAINE DE L'AIRE</p>

Date de la séance de la commission : Mercredi 8 avril 2009

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Les membres de la commission ont reçu un résumé de la séance du 5 mars 2009, qui a réuni le Département de territoire et les communes de Confignon et Plan-les-Ouates au sujet du projet de loi relatif aux modifications des limites de zones dans le secteur des Cherpines.

Ce projet de loi est actuellement en enquête publique jusqu'au 22 avril 2009.

2. Les membres de la commission ont reçu un compte rendu de la première séance du groupe de travail des Cherpines, lequel semble montrer une satisfaction des participants.
3. La commission a préavisé favorablement par 4 oui et 2 abstentions, le projet de délibération D 52-2009 relatif au crédit d'engagement de 250 000 F destiné au financement des études des besoins communaux dans le cadre du groupe de travail des Cherpines.
4. La commission souhaite se réunir avant le 11 juin 2009 pour discuter du projet de délibération qui lui sera renvoyé ce soir, relatif au projet de modification des limites de zones N° 29711-529-517. La prochaine commission conjointe avec Confignon fixée au 27 mai devrait être déplacée. Les dates seront communiquées prochainement.

Le Rapporteur : Fabienne Monbaron
Le 20 avril 2009

RAPPORT DE LA COMMISSION CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS

Date de la séance de la commission : Lundi 20 avril 2009 à 20h00.

Lieu : Salle des commissions, mairie de Plan-Les-Ouates.

D 59-2009 Crédit d'engagement en vue de la réfection des esplanades de la piscine et de la salle communale :

Après les explications sur l'éclairage de l'esplanade, la commission préavise favorablement et à l'unanimité la délibération.

D 60-2009 Crédit d'engagement relatif aux aménagements des voies publiques, chemin des Cherpines, chemin des Charrotons :

La commission, après discussion, préavise favorablement et à l'unanimité la délibération.

D 63-2009 Crédit d'engagement pour la réfection du parking situé sur la parcelle des SIG à la route de Base :

Le projet nous est présenté et après discussion, la commission, sous réserve de l'approbation de la commission Finances et patrimoine financier, préavise favorablement et à l'unanimité cette délibération.

M 25-2009 : Pour une prise en considération globale du périmètre Vélodrome/ Petites Fontaines :

En l'absence du représentant des dépositaires de la Motion, la commission reporte le traitement de cette motion à une date ultérieure.

Le Rapporteur intérimaire : Jean-Claude MAILLARD

Le 20 avril 2009

DELIBERATION D 52-2009

relative au crédit d'engagement destiné à financer les études des besoins communaux dans le cadre du groupe de travail définissant le potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logements sur le secteur des Cherpines

Vu la proposition Pr 04-2009 du Conseil administratif *relative à la définition du potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logements sur le secteur des Cherpines*, acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 27 janvier 2009,

vu la demande du Conseil municipal au Conseil administratif de créer et animer un groupe de travail interdisciplinaire et non exclusif comprenant notamment des autorités communales et cantonales, des services communaux, des services cantonaux, les usagers actuels et potentiels, des architectes, des promoteurs, des fondations,

vu la demande du Conseil municipal que la mission du groupe de travail énoncé ci-dessus soit d'identifier et d'affiner les besoins, en vue du développement du secteur des Cherpines, dans les axes sports-loisirs-études-entreprises-logements par le biais d'études et de rendre un rapport intégrant une explication de chaque projet, une justification des besoins, les conditions nécessaires à sa réalisation, ainsi qu'un plan financier,

vu l'exposé des motifs EM 52-2009, daté de mars 2009,

vu la volonté de la commune de Plan-les-Ouates de financer uniquement des études concernant les besoins communaux,

vu les études déjà réalisées pour une image directrice et une proposition d'infrastructures pour le football et le rugby,

vu la volonté du Conseil municipal de recevoir un rapport de synthèse des études en vue de prendre une position sur une modification de zone,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 15 oui, 1 non, 2 abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 250'000.- destiné à financer l'animation du groupe, les études destinées aux besoins communaux et le rapport de synthèse, notamment pour faire appel à des mandataires externes.
2. De comptabiliser la dépense brute prévue au point 1 dans le compte des investissements, sous rubrique N° 79.509, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 79.331 « Amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2010 à 2014.

DELIBERATION D 64A-2009

relative au crédit d'engagement en vue de la construction d'un parking public de 78 places sur la parcelle n° 15441, sise route du Vélodrome 32 à 42 et ch. de Champ Joly 2 à 8

Vu l'existence d'un PLQ n° 28568A-529, adopté le 07 septembre 1994,

vu l'acquisition de la parcelle n° 15441 sise 2-8 chemin de Champ-Joly et 30-42 route du Vélodrome, par MM. Schlaepfer et Pillon,

vu la volonté de supprimer le parking en surface de l'école du Vélodrome, d'où l'intérêt de la commune pour son remplacement par ce parking souterrain,

vu les négociations entreprises avec MM. Schlaepfer et Pillon sur l'extension de leur parking et leur proposition chiffrée,

vu l'exposé des motifs EM 64A-2009, daté d'avril 2009,

vu la requête en autorisation de construire qui sera déposée au DCTI (département des constructions et des technologies de l'information),

vu les informations transmises à la commission de l'aménagement du territoire du 6 décembre 2007,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30 alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 15 oui, 2 non, 2 abstentions

1. D'accepter la réalisation d'un parking public de 78 places, situé au chemin Champ-Joly, à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 3'940'000.-, destiné à financer la construction dudit parking.
3. De comptabiliser la dépense nette prévue à l'article 2 de Fr. 3'940'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique No 62.503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de Fr. 3'940'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N 62.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2010 à 2039.

5. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous les frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.
6. D'accepter d'ores et déjà la constitution de toutes les servitudes et droits réels nécessaires à la création dudit parking, en temps voulu.
7. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de tous les actes, y compris les actes notariés nécessaires à cette opération, en fonction de la forme juridique mise en œuvre pour la réalisation de cette opération, notamment les servitudes à créer en lien avec ledit parking.

PROJET DE DELIBERATION D 57-2009 R

relatif au crédit d'engagement en vue de la réfection des sols de la place de jeux de la Butte

Vu la réglementation fixant de nouvelles normes et hauteurs de chute pour l'utilisation des jeux sur les emplacements publics,

vu les infrastructures actuelles, réclamant l'installation de sols souples pour satisfaire aux exigences,

vu la nécessité de renouveler les poubelles et la signalétique de ce secteur et d'y ajouter des bancs,

vu la nécessité de rehausser la voile d'ombrage palliant ainsi aux déprédations,

vu la nécessité d'aménager une voie d'accès facilitant l'accès aux jeux et reliant le parking du chemin de la Butte,

vu l'exposé des motifs EM N° 57-2009, daté de mars 2009 et comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstentions

1. D'accepter de réaliser les travaux pour la réfection des sols de la place de jeux de la Butte, le renouvellement des poubelles, la signalétique et l'aménagement d'une voie d'accès reliant le parking du chemin de la Butte aux jeux.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement en 2009 de Fr. 216'500.- destiné à financer et à entreprendre les travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements sous rubrique N° 35.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant prévu de Fr. 216'500.- au moyen de 10 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique N° 35.331 « Amortissement des investissements » de 2010 à 2019.

PROJET DE DELIBERATION D 62-2009 P

relatif au crédit d'engagement destiné à l'aménagement de la Butte pour les manifestations et les loisirs

Vu la nécessité de procéder à la remise en état de la Butte,

vu la nécessité de réaliser un cheminement facilitant l'accès et permettant d'atteindre aisément l'emplacement de fête,

vu la nécessité de créer, sur ce site, une surface de jeux de pétanque évitant ainsi les désagréments et nuisances sonores en d'autres lieux ainsi qu'un couvert abritant des tables et des bancs, une alimentation électrique et des toilettes publiques,

vu la nécessité de proposer des infrastructures de loisirs complémentaires par l'aménagement d'un parcours de Disc-golf, le déplacement du terrain de Beach-foot-volley et la pose de poubelles,

vu l'exposé des motifs EM 62-2009, daté du mois de mars 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non, X abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux pour l'aménagement de la Butte, la remise en état des surfaces et l'installation de poubelles, la réalisation d'un cheminement, la création d'une surface de jeux avec un couvert et toilettes, l'aménagement d'un parcours de Disc-Golf et le déplacement du terrain de Beach-foot-volley.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit brut de Fr. 368'000.-, destiné à financer et à entreprendre les travaux décrit au point 1.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements, sous rubrique No 33.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net de Fr. 368'000.- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique No 33.331 « Amortissement des investissements » de 2010 à 2029.

PROJET DE DELIBERATION D 65-2009 R

relatif à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2008 et aux moyens de les couvrir
(fonctionnement 2008)

Vu le surplus de dépenses réalisées sur les rubriques de charges de Fr.1'965'844.17, dont à déduire les imputations internes de Fr.279'806,00, soit net **Fr.1'686'038,17**,

vu les économies réalisées sur les rubriques de charges de Fr.4'295'949.35, dont à déduire les imputations internes de Fr.548'488.00, soit net **Fr.3'747'461,35**,

vu les plus-values enregistrées aux revenus de Fr. 11'666'450,46, dont à ajouter les imputations internes de Fr.268'682,00, soit net **Fr.11'935'132,46**,

vu les économies réalisées sur la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers » pour la somme de Fr.972'621.10,

attendu que le surplus de dépenses réalisées se subdivise de la manière suivante :

• total autres rubrique de charges	Fr. 459'026.15
• total de la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers »	Fr. 585'489.70
• total de la nature 331 « Amortissement du patrimoine administratif »	Fr. 133'973.40
• total de la direction 9 « Finances et impôts » hors nature 314	<u>Fr. 507'548.92</u>
total	<u>Fr. 1'686'038.17</u>

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, al. 1, lettre d et 75, al.1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstentions

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2008 suivants, pour un montant total de **Fr. 1'686'038.17**.

Nos	Rubriques	Fr.
02.304	Caisse de pension et prévoyance	272.15
05.301	Traitements du personnel	12'091.95
05.308	Personnel intérimaire	198'187.70
05.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	6'789.60
08.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	2'105.50
08.313	Fournitures et marchandises	2'647.45
08.318	Honoraires, prestations de service	5'544.15
09.319	Frais divers	13'860.50
09.352	Dédommagements aux communes	452.00
10.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	3'077.90
14.306	Prestations en nature	1'166.75
21.312	Eau, énergie, combustible	27'090.75
21.352	Dédommagements aux communes	6'500.00
30.312	Eau, énergie, combustible	16'329.20

Nos	Rubriques	Fr.
30.313	Fournitures et marchandises	1'285.05
33.312	Eau, énergie, combustible	1'491.70
33.313	Fournitures et marchandises	199.35
34.365	Subventions institutions privées	39'410.70
54.301	Traitements du personnel	4'782.75
54.308	Personnel intérimaire	8'569.20
54.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	4'497.30
54.318	Honoraires, prestations de service	43'149.50
54.319	Frais divers	86.00
54.365	Subventions institutions privées	27'460.00
58.312	Eau, énergie, combustible	133.75
58.313	Fournitures et marchandises	357.40
58.363	Subventions aux propres établissements	1'328.80
58.366	Subventions personnes physiques	1'376.75
58.367	Subventions pour l'étranger	60.00
72.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	6.60
74.318	Honoraires, prestations de service	28'715.70
Total des autres rubriques de charges		459'026.15
10.314	Entretien immobilier par des tiers	4'979.75
14.314	Entretien immobilier par des tiers	6'802.25
16.314	Entretien immobilier par des tiers	6'495.55
21.314	Entretien immobilier par des tiers	342'776.95
30.314	Entretien immobilier par des tiers	41'518.95
34.314	Entretien immobilier par des tiers	88'939.20
35.314	Entretien immobilier par des tiers	7'110.95
54.314	Entretien immobilier par des tiers	42'020.40
58.314	Entretien immobilier par des tiers	3'974.70
62.314	Entretien immobilier par des tiers	4'824.75
95.314	Entretien immobilier par des tiers	36'046.25
Total de la nature « 314 »		585'489.70
08.331	Amortissement du patrimoine administratif	1.00
33.331	Amortissement du patrimoine administratif	46'728.45
79.331	Amortissement du patrimoine administratif	87'243.95
Total de la nature « 331 »		133'973.40
90.346	Compensation financière aux communes françaises	58'434.70
90.351	Dédommagements au canton	425'206.85
94.318	Honoraires, prestations de service	12'978.92
94.330	Amortissement du patrimoine financier	9'920.00
95.318	Honoraires, prestations de service	1'008.45
Total de la direction 9 hors nature 314		507'548.92
TOTAL : Fr.		1'686'038.17

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

PROJET DE DELIBERATION D 66-2009 R

relatif à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008

Vu le compte administratif pour l'exercice 2008 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte des investissements,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2008 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département du territoire,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstentions

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2008.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2008 pour un montant :
 - de Fr. 47'083'997.82, dont à déduire les imputations internes de Fr. 5'572'618.00, soit net **Fr. 41'511'379.82** aux charges
 - et de Fr. 61'270'780.46, dont à déduire les imputations internes de Fr. 5'572'618.00, soit net **Fr. 55'698'162.46** aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à **Fr. 14'186'782.64**
3. D'approuver le compte des investissements 2008 pour un montant :
 - de Fr. 9'422'827.05 aux dépenses
 - et Fr. 773'252.10 aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à Fr. 8'649'574.95.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 8'649'574.95 par l'autofinancement à raison de Fr. 21'155'774.04.
 - au moyen de la somme de Fr. 6'968'991.40 représentant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement
 - et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 14'186'782.64.L'excédent de financement s'élève à Fr. 12'506'199.09.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 14'186'782.64 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2008.

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2008 totalisant à l'actif un montant de Fr. 284'552'514.02 qui se compose de :

• Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr. 176'382'944.79
• Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>Fr. 108'169'569.23</u>
Total de l'actif	Fr. 284'552'514.02

et au passif un montant de Fr. 284'552'514.02 qui se compose de :

• Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr. 3'859'980.81
• Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr. 148'069'021.10
• Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr. 3'096'870.68
• Provisions (nature 24)	Fr. 11'079'000.09
• Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr. 14'001'426.99
• Fortune nette (nature 29)	<u>Fr. 104'446'214.35</u>
Total du passif	Fr. 284'552'514.02

Les avoirs hors bilan en faveur des fonds spéciaux s'élèvent au 31.12.2008 à Fr.80'567.36.

Les engagements hors bilan en faveur de tiers s'élèvent au 31.12.2008 à Fr. 54'000.00.

PROJET DE DELIBERATION D 67-2009 P

relatif au crédit d'engagement complémentaire destiné aux travaux d'aménagements de La julienne -
Maison des arts et de la culture - route de Saint-Julien 116

Vu la délibération votée par le Conseil municipal le 27 septembre 2005, approuvée par le Conseil d'Etat le 16 novembre 2005, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement pour financer les travaux d'aménagements et les équipements intérieurs de La julienne, Maison des arts et de la culture, sise au 116 route de Saint-Julien, d'un montant brut de Fr. 5'200'000.-,

vu la délibération votée par le Conseil municipal le 15 mai 2006, approuvée par le Conseil d'Etat le 28 juin 2006, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement pour financer les travaux d'installation d'un chauffage à bois dans la Maison des arts et de la culture, sise au 116 route de Saint-Julien, d'un montant brut de Fr. 200'000.-,

vu que le crédit global a été porté à Fr. 5'400'000.-,

vu le décompte final s'élevant à Fr. 5'629'877.17 pour les coûts bruts,

vu la recette réalisée de Fr. 44'000.- à titre de subvention cantonale pour l'installation d'un chauffage à bois,

vu que des travaux supplémentaires pour un montant Fr. 240'000.- ont été effectués sur la base des informations transmises à la commission sports, culture et loisirs du 21 juin 2007 et approuvés par cette dernière, avant leur réalisation,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux art. 30, al.1, lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

par x oui, x non, x abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 229'877.17 destiné à couvrir le dépassement sur le crédit d'engagement voté pour financer les travaux d'aménagement et les équipements intérieurs de La julienne, Maison des arts et de la culture, sise au 116 route de Saint-Julien.
2. D'amortir la dépense énoncée au point 1 selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 27 septembre 2005, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique No 30.331 « Amortissement des investissements » jusqu'en 2035.

DELIBERATION D 68-2009

relative au crédit d'engagement complémentaire destiné à la réalisation de locaux pour les activités parascolaires et à l'extension des locaux en sous-sol de l'école du Pré-du-Camp

Vu la délibération votée par le Conseil municipal le 20 juin 2006, approuvée par le Conseil d'Etat le 22 août 2006, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement pour financer les études et la réalisation de locaux destinés aux activités parascolaires, l'extension de locaux en sous-sol pour le rangement du matériel de gymnastique, tant de l'école que des sociétés, l'adaptation et la clarification des circulations de la salle de gymnastique et de la piscine et la création d'un escalier de secours, d'un montant brut de Fr. 3'750'000.-,

vu le décompte final s'élevant à Fr. 3'753'486.80,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux art. 30, al.1, lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui, 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 3'486.80 destiné à couvrir le dépassement sur le crédit d'engagement voté pour financer les études et la réalisation de locaux destinés aux activités parascolaires, l'extension de locaux en sous-sol pour le rangement du matériel de gymnastique, tant de l'école que des sociétés, l'adaptation et la clarification des circulations de la salle de gymnastique et de la piscine et la création d'un escalier de secours.
2. D'amortir la dépense énoncée au point 1 selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 20 juin 2006, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique No 21.331 « Amortissement des investissements » jusqu'en 2036.

PROJET DE DELIBERATION D 69-2009 P

relatif au préavis pour le projet de modification des limites de zones N° 29711-529-517 « Les Cherpines » et « Les Charrotons », Confignon/Plan-les-Ouates

Vu le plan N° 29711-529-517 dressé par le département du territoire le 15 décembre 2008, modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon aux lieux-dits « Les Cherpines » et « Les Charrotons »,

vu la mise à l'enquête publique ouverte par le département du territoire du 23 mars au 22 avril 2009, portant le N° 1645, visant au déclassement de terrains dans le périmètre des Cherpines, actuellement en zone agricole, en zone de développement 3 avec diverses affectations possibles, logements, activités économiques, équipements publics de sport et de loisir,

vu la possibilité de consulter cette enquête publique soit au DCTI, soit à la Mairie, jusqu'au 22 avril 2009,

vu les observations qui peuvent être formulées durant l'enquête publique et qui devraient être transmises à la commune à l'issue de celle-ci, mais qui ne sont pas encore en sa possession,

vu la demande du département du territoire du 19 mars 2009 d'inscrire ce projet de préavis à l'ordre du jour du Conseil municipal,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre q, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstentions

De préavis favorablement/défavorablement le projet de modification des limites de zones N° 29711-529-517, situé aux lieux-dits « Les Cherpines » et « Les Charrotons », sur le territoire des communes de Confignon et Plan-les-Ouates, établi en décembre 2008 par le département du territoire.

MOTION
M 25-2009 R

**Pour une prise en considération globale du périmètre
Vélodrome/Petites Fontaines**

- Vu la volonté de finaliser le développement de ce périmètre de façon concertée.
- Vu les disponibilités d'aménagement sur les terrains jouxtant cette école pour construire une salle d'éducation physique ainsi qu'un pavillon associatif.
- Vu la mise en place d'un système provisoire de déplacements, organisés avec les bus de la commune jusqu'à Perly-Certoux, afin de permettre le déroulement des cours obligatoires d'éducation physique de tous les élèves de cette école.
- Vu les désagréments et la perte de temps d'enseignement pour les élèves.
- Vu les coûts généraux engendrés par les frais liés au fonctionnement de ces déplacements à la charge des contributions communales.
- Vu la motion PDC M 05-2007 déposée le 16 octobre 2007 restée sans effet.

Le Conseil Municipal invite le Conseil Administratif à :

- Démarrer sans délai l'étude de faisabilité et d'implantation de cet équipement.
- Prévoir tout ou partie d'un préau en terrasse sur le toit de ce nouveau bâtiment selon le projet retenu.
- Préserver un espace suffisant pour un éventuel agrandissement de cette école.
- Si le besoin est exprimé par cette étude, entreprendre les démarches utiles au déplacement du parking actuel de l'Espace Vélodrome, sur une parcelle proche et accessible durant la construction de la salle d'éducation physique de l'école des Petites Fontaines.
- Garantir l'accès à ce parking provisoire pour un usage public contre paiement
Inclure la population du périmètre au développement du pavillon associatif

Pour le groupe Les Verts :

BARROS Flavio,
LUSCHER Philippe,
GAMBUZZA Antonio

Exposé des motifs

Monsieur le Maire, Madame la conseillère Administrative, Monsieur le Conseiller Administratif, Mesdames, les Conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers Municipaux, cher public,

Dans le projet d'école des Petites Fontaines, la commune prévoyait de construire la salle d'éducation physique et l'agrandissement du préau en partie couvert, sur les parcelles RAVY et NESLLER. Une de ces parcelles n'étant pas disponible, les élèves de cette école font face à une situation peu commune dans l'enseignement primaire communal, en se déplaçant de façon provisoire, deux fois par semaine, jusqu'à Perly Certoux, afin d'y suivre leurs cours obligatoires d'éducation physique.

Avec l'avancée des travaux sur le projet PILLON/SCHAEPLFER et le déplacement du parking de l'Espace Vélodrome en souterrain, il est aisé de constater que la réalisation de cette salle d'éducation physique sur ce site, ne sera effective que dans cinq ans au mieux. Ce délai est beaucoup trop long.

Ensuite, les possibilités évoquées par le CA de construire cet équipement dans le périmètre des Cherpines, en y fusionnant une structure sportive régionale, pérenniserait le déplacement des élèves, induisant une perte de temps d'enseignement précieux, pour simplement suivre leur programme d'enseignement primaire, tout en les exposant aux intempéries et autres dangers liés à la circulation routière.

Enfin, le CA nous apprend qu'il travaille sur un projet de remplacement de la maison RAVY sur les terrains réservés à la construction de cette salle d'éducation physique, avec pour arguments que cela répond aux attentes d'une partie des habitants de la commune.

Sans remettre en cause la pertinence de ces attentes, nous savons qu'il existe des antagonismes entre les souhaits d'animation exprimés par une partie des habitants de la zone résidentielle des Voirets et les attentes de tranquillité formulées par une partie des habitants du Vélodrome, voisins des lieux.

De toute évidence, ces désirs ne doivent pas se matérialiser au détriment de plusieurs générations d'élèves de l'école des Petites Fontaines, sans compter que l'animation de ce quartier doit se développer sur une base concertée, où les priorités sont gérées avec le bon sens qu'il sied d'avoir à cet endroit.

C'est pourquoi, nous estimons que l'école des Petites Fontaines a un besoin urgent d'une salle d'éducation physique jouxtant les classes fréquentées par les élèves, avec pour corollaire l'intégration des équipements liés à l'animation et la vie de ce quartier.

Aussi, le Conseil Municipal invite le Conseil Administratif à finaliser l'équipement obligatoire de l'école des Petites Fontaines.

Motion M 27-2009 P

La route de Saint-Julien : une vraie centralité à Plan-les-Ouates

Considérant

- l'urgence de prendre des mesures pour réduire les nuisances liées au trafic motorisé à la route de Saint-Julien ;
- l'option du projet de plan directeur communal « Modérer le trafic et réaménager la route de Saint-Julien afin de renforcer son caractère d'axe structurant et de centralité linéaire »;
- la requalification de l'espace-rue sur la route de Saint-Julien, dont le financement est garanti dans l'arrêté fédéral du DFAE de décembre 2008;
- le développement futur de la région prévu dans le PACA Saint-Julien plaine de l'Aire;
- le postulat « en faveur du tram » adopté à l'unanimité par le conseil municipal le 22 janvier 2008;
- le projet de loi PL 10443 déposé par les six députés de Plan-les-Ouates, le 24 février 2009 au Grand Conseil, modifiant la loi sur le réseau des transports publics.

le conseil municipal invite le conseil administratif à :

- **engager une étude avec pour principal objectif de déterminer dans quelle mesure la route de Saint-Julien pourrait être transformée en zone 30 ou 20.**
- **Explorer dans cette étude différentes variantes dont au moins une qui intégrera un tracé de tram.**

Parti Socialiste

Geneviève Guinand Maitre

Virginie Rouiller Maugué

Richard Jeanmonod

Mesdames les conseillères municipales et messieurs les conseillers municipaux,

La commune de Plan-les-Ouates connaît en la route de Saint-Julien une véritable césure entre le secteur nord et le secteur sud de la commune. L'ouverture de l'évitement de Plan-les-Ouates devait apporter un soulagement pour les habitant-e-s de notre commune en diminuant notablement le nombre de véhicules empruntant cette voie. S'il est vrai qu'un important trafic s'est reporté sur le nouveau tronçon d'autoroute, l'augmentation considérable du nombre de véhicules ces dix dernières années n'a pas permis de pleinement ressentir les effets escomptés. Les différentes modifications apportées par le service cantonal en charge de la mobilité (autrefois l'OTC, puis la DGM), celles proposées dans le futur plan directeur communal ne suffisent pas à donner à cette route son véritable rôle de centralité par sa requalification en rue.

Un certain nombre de réalisations et de projets au nord et au sud de la route nécessite que la réflexion concernant cette requalification se fasse sans trop tarder. Nous citerons : premièrement, la zone 20 en bas de la route des Chevaliers de Malte, associée au mail, et de l'autre côté la suite du mail avec l'espace Vélodrome ; deuxièmement, la maison des arts et de la culture « la julienne » et le concours concernant la place des Aviateurs qui intègre le parking communal à l'arrêt du bus D. Ce sont les premiers éléments qui vont dans le sens de relier le nord et le sud de la commune et de permettre aux communiens de vivre cette route, non plus justement comme une route, mais bien comme une rue-centre.

Le périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération PACA Saint-Julien Plaine de l'Aire prévoit une importante augmentation du nombre de logements et d'emplois dans la région, le projet Praille-Acacias-Vernets triple le nombre de logements et double le nombre d'emplois sur son périmètre, c'est dire que les raisons de penser qu'un nombre croissant, voire exponentiel, de véhicules autres que les transports publics sont justifiées et nous font craindre le pire.

Soyons optimistes:

Dans son arrêté fédéral du 12 décembre 2008 sur le fonds d'infrastructures, le Département Fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication (DETEC) décide d'une contribution fédérale au projet de requalification de la route de Saint-Julien en espace-rue pour un montant maximum de 8,7 mio, pour un coût total du projet estimé à 25 mio. La Confédération contribue donc pour 40% à ce projet au titre de « mesures concernant la valorisation des traversées de localités, respectivement la sécurité de l'espace routier ». Cette mesure est prévue dans le deuxième train de mesures, le volet B soit à l'horizon 2015-2018. ¹ Précisons que les coûts d'entretien ne sont pas financés par le fonds d'infrastructures.

La route de Saint-Julien est une route cantonale en son entier, ce qui signifie que c'est au canton qu'incombe de faire les études visant à la requalifier. Cependant, la commune pourrait jouer un rôle pro-actif et ceci dans un double but. Premièrement, proposer plusieurs variantes, avec ou sans le tram, en allant jusqu'à étudier la possibilité de mettre la route en zone 20, zone dans laquelle le piéton est prioritaire. Cette étude permettrait d'avoir un état des lieux des différentes mesures réalisables. Deuxièmement, le conseil administratif pourrait s'appuyer, dans ses négociations avec le canton, sur le projet qui aurait obtenu l'adhésion des autorités communales et qui montrerait le type d'espace-rue souhaité. On peut penser, sans risquer de trop s'avancer, que le canton intégrera une telle étude dans celle qu'il devra réaliser. C'est donc l'occasion de faire entendre l'avis de la commune avant que toutes les études cantonales ne soient trop avancées et que les grandes options n'aient été prises.

Il ne s'agit pas de faire une étude complète, comportant l'analyse technique jusque dans ses moindres détails, mais bien plutôt de répondre aux nombreux questionnements concernant les possibilités réelles d'aménagement et donner ainsi une image directrice de ce que la commune de Plan-les-Ouates souhaite voir se réaliser pour le centre de son territoire. En outre, on peut imaginer que, dans cette étude, un certain nombre de mesures ne nécessitant pas des aménagements trop importants pourraient rapidement être réalisés.

Mesdames les conseillères municipales et messieurs les conseillers municipaux

Il y a une certaine urgence à ce que la route de Saint-Julien devienne une centralité et non une césure pour la commune; dans ce sens nous vous remercions de faire bon accueil à cette motion.

1 Arrêté fédéral sur l'étape de financement 2011-2014 du programme en faveur du trafic d'agglomération annexe 12 p.42 agglomération 6621 Genève

INTERVENTIONS DU PUBLIC À L'ISSUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 AVRIL 2009

Après avoir officiellement levé la séance, M. Magnin, Président du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Christophe Waefler (*Route du Vélodrome*) donne lecture d'un long message de remerciements qu'il a rédigé à l'intention des membres du Conseil municipal et du Conseil administratif, concernant les suites positives qui ont été données à sa requête relative aux mesures de modération de trafic à mettre en place au niveau de la route du Vélodrome.

Remerciements salués par une salve d'applaudissements de l'assemblée.

En réponse à l'interrogation de M. Righetti (*chemin des Voirets*) concernant les aménagements sportifs envisagés dans la zone des Cherpines et plus particulièrement sur les terrains communaux, M. Seydoux confirme que ce projet avance.

Il précise qu'il s'agit de répondre aux besoins notamment des clubs de football et de rugby (gradins, vestiaires...) et que ce projet devrait d'ailleurs être présenté lors de la prochaine séance de la commission des sports.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats à 22h30.